



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 087-218702504-20260427-2026018-DE

N° 2026-18

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :
20 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE, MME DEMONT, Mme DHONT, MME MAZAUD, M. IMBERT,

Absents :

Secrétaire de séance :

Mme Elodie DEMONT

Remplacement des menuiseries et réfection des sanitaires de l'école à Burgnac – demande de subventions et signature des documents contractuels- complément à la délibération 2025-32 du 21 novembre 2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a engagé, en 2017 à l'occasion de la création d'une 8ème classe sur le RPI BEYNAC-BURGNAC-MEILHAC, la réhabilitation du groupe scolaire. Elle se termine par les derniers travaux affectant le bâtiment historique des écoles (bâtiment du haut).

Pour rappel :

- en 2017 : travaux sur le nouveau bâtiment (bâtiment du bas) - réaffectation de l'ancienne salle des fêtes au groupe scolaire avec création d'un restaurant scolaire et d'une salle de classe + travaux de sécurisation de l'enceinte du groupe scolaire + installation d'une chaufferie centrale biomasse (granulés) et raccordement des 2 bâtiments à cet équipement en remplacement du fioul pour le bâtiment du haut et de l'électricité pour celui du bas (Nota : la chaufferie centrale a été dimensionnée pour permettre l'alimentation d'un 3ème bâtiment, la nouvelle salle des fêtes construite en 2018).
- en 2019 : premiers travaux de réaménagement du bâtiment du haut – réaffectation de l'ancienne cantine en salle multi activités, abaissement des plafonds et isolation, passage des éclairages en LED, travaux de peinture.
- en 2020 : travaux de mise en conformité et d'isolation du préau
- en 2021-2022 : renouvellement de matériels et mobilier
- en 2023 : étude de rénovation énergétique du bâtiment du haut en collaboration avec le SEHV.

Le diagnostic établi faisant ressortir 2 types de travaux (isolation du bâtiment par l'extérieur avec un coup très important et un retour sur investissement très long et changement des 3 dernières baies vitrées d'ancienne génération de double vitrage) les élus ont souhaité centrer l'investissement sur :



**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 LA COMMUNE DE BURGNAC**

N° 2026-18

- le remplacement des 3 dernières baies vitrées non encore changées
- la réhabilitation des sanitaires.

Pour un coût global de **35 299,14 € HT.**

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,
- La délibération 2025-32 du 21 novembre 2025

Considérant qu'il convient de réaliser ces travaux en 2026 et qu'ils sont éligibles aux subventions :

- de l'Etat (DETR) : demande déposée le 05 décembre 2025
- Du Département (CTD) : demande reportée après les élections municipales de 2026 conformément aux directives du Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE,

- **Article 1** : de donner un avis favorable pour ce projet et d'autoriser Monsieur le maire à solliciter la participation financière de l'Etat (DETR) du Département (CTD) et à en informer par courrier Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du conseil départemental de la Haute-Vienne dans les conditions suivantes :

DEPENSES (en € HT)		RESSOURCES (en € HT)	
		DETR (40%)	14 119.65 €
Menuiserie	23 486.43 €	Conseil départemental (40%)	14 119.65 €
Carrelages	6 760.00 €		
Plomberie et sanitaire	5 052.71 €		
		Autofinancement (20%)	7 059.84 €
TOTAL	35 299.14 €	TOTAL (100%)	35 299.14 €

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le maire à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
 Elodie DEMONT

Le Maire
 Michel REBEYROL

